

œuvres qui ont valu au compositeur anversoïse l'appréciation la plus flatteuse des artistes et amateurs qui assistaient au Salut.

LIEGE - Nous sommes heureux d'annoncer le réengagement pour deux ans au Théâtre Lyrique de Paris de notre compatriote, élève de notre Conservatoire, M. Bouby. Quoique jeu le cnoore M. Bouby a fait à ce même théâtre une création fort heureuse, celle de Dominique dans le *Paul et Virginie* de V. Massé. C'est lui aussi qui dans un rôle fort secondaire dans *Carmen*, à l'Opéra Comique, celui d'Escamillo, le torréador, s'est montré artiste de grand avenir. Le dédit en cas de rupture d'engagement est de cent mille francs.

Le 26 juin a eu lieu au Casino Grétry une fort intéressante soirée donnée par une troupe suisse en costume national. On a surtout beaucoup remarqué et applaudi les chœurs montagnards d'un caractère fort étrange.

Monsieur J. Th. Radoux, à la suite des peines qu'il s'est données pour l'organisation, et des soins vigilants qu'il n'a cessés de donner au Festival, ainsi qu'en récompense des services qu'il a rendus au Conservatoire, vient d'être promu de chevalier au grade d'officier de l'Ordre de Léopold. Le même arrêté royal confère les titres de chevaliers aux trois plus anciens professeurs du même établissement, à savoir, Messieurs Etienne Ledent (Piano) F. Everaerts (Cornet) et V. Massart (Contrebasse). C'est un juste tribut de reconnaissance payé à ces vétérans qui pendant plus de trente cinq années n'ont cessés d'entourer leurs classes de tous les soins les plus éclairés et qui, par les élèves qu'ils ont produits, ont augmenté d'autant la pléiade des artistes sortis de notre Ecole. S'il est quelque chose à regretter c'est que ces distinctions ne leur aient pas été accordées plus tôt, au premier surtout, qui, à la mort de M. Et. Soublie remplit pendant près d'un an, avec zèle et beaucoup de bonheur, la charge si délicate de Directeur *ad interim*.

Le grand concours international de chant d'ensemble organisé par la *Légia*, à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation avait attiré, outre les 37 sociétés concurrentes, une foule innombrable de monde. A vrai dire le concours n'était pas le seul attrait de cette troisième journée du festival une représentation gratuite au grand Théâtre ainsi que les illuminations étaient plus que suffisantes pour attirer en ville toutes les localités d'alentour. Trois locaux avaient été mis à la disposition des sociétés, la salle "Académique", celle "de l'Emulation" et "le Manège des Ecoliers" encore paré des drapeaux et tentures des 3 et 4 juin. Dans ce dernier eurent lieu les luttes les plus marquantes, celles dont je me propose d'entretenir quelques instants le lecteur. Le concours de première division eut pour vainqueur les "XXV" de Gilly. Le président du jury était M. Ad. Samuel et les membres, MM. Camille de Vos, Richard Holl, Peter Benoit et Eug. Hutoy. Quant à la section d'excellence elle était bien autrement intéressante. Ce furent les "Orphéonistes Valenciennes" qui, sous l'habile direction de M. Fischer, le vaillant chef de la "Chorale" de Bruxelles, enlevèrent le prix, consistant en un objet d'art offert par le commerce liégeois, d'une valeur de 800 francs, plus une prime de 1000 francs. Siégeaient à la tribune M. C. de Vos président, M. Ferdinand Hiller, Ad. Samuel, Richard Holl, Oscar Comettant, P. Benoit et Eug. Hutoy, membres. On le voit, ce jury ainsi que celui pour la division d'honneur avait été recruté parmi toutes les célébrités. Le public applaudit vivement à ce joli succès.

Pour le concours d'honneur deux sociétés seulement se trouvaient en présence, la "l'Orphéon" de Bruxelles, directeur M. Ed. Bauwens, 2^e la "Société royale de Chant" de Verviers, directeur M. Collinet. Le jury était ainsi composé, président M. Ferdinand Hiller, membres M. C. de Vos, Richard Holl, Ad. Samuel, O. Comettant, P. Benoit et J. Th. Radoux. Les deux chœurs avaient été imposés et remis à chacune des sociétés, le premier "Le serment des

Franchimontois" de J. Th. Radoux, deux mois avant l'époque du concours, le second, le Psaume *Judica-me-Deus* de F. Hiller, un mois avant. La société verviétoise ouvrit la première le feu des batteries, toutes musicales du reste, et le soutient si bien que le public et peut-être aussi le jury, lui décernèrent déjà le prix lorsque l'Orphéon, par une exécution plus religieuse dans le Psaume et plus vigoureuse dans certains passages du "Serment des Franchimontois", changea subitement tous les avis.

Monsieur Hiller donna alors lecture de la décision de ses collègues, décision qui accordait à l'unanimité le premier prix, soit une médaille en or, grand module, don de S. M. le Roi et une prime de 2500 francs à "la Société royale l'Orphéon" de Bruxelles, "la Société de Chant" de Verviers obtint toujours à l'unanimité le 2^d prix, consistant en un objet d'art offert par les Dames de la royale *Légia*, d'une valeur de 1000 francs. Le lendemain eut lieu la reddition des prix au "Manège des Ecoliers". La *Légia*, qui ne fait jamais les choses à demi remît, outre le prix, à chacune des sociétés victorieuses une médaille commémorative. Les danses, les cris et les chants de ces heureux durèrent fort avant dans la nuit et plusieurs jours après il se trouvait encore en notre ville quantité d'étrangers qui en profitaient pour visiter nos principaux monuments ainsi que les contrées environnantes. On ne saurait trop encourager ces sortes de concours qui forcent les sociétés à l'étude et qui maintiennent dans la voie d'un progrès constant des organisations, comme la chorale "l'Orphéon" de Bruxelles ainsi que le "Willems-genootschap" de Gand et la *Légia* font honneur à un pays.

RIGOBERT

Des Etudes Musicales.

Le temps des vacances nous paraît le moment favorable pour jeter un regard rétrospectif sur les progrès artistiques accomplis pendant l'année scolaire écoulée, et la réouverture prochaine des classes nous engage à former de nouvelles résolutions afin d'avancer, par tous les moyens les plus efficaces, les études musicales en ce pays.

Bien, que la jeunesse Canadienne n'ait pas témoigné, que nous sachions, de dispositions spécialement prononcées pour le dessin, nous apprenons cependant — et nous sommes heureux de l'apprendre — que le gouvernement, allant de l'avant, a jugé devoir intervenir à propos de cette étude, et se propose de la rendre obligatoire dans toutes les académies et écoles sous son contrôle.

Mais ce qui doit nous surprendre, c'est que dans cette Province de Québec, où chacun s'accorde à reconnaître des aptitudes extraordinaires, des talents si faciles, des organisations des plus heureuses pour toutes espèces d'études musicales, — où pour un amateur-dessinateur, l'on compte sans peine cent amateurs-musiciens, dans cette Province qui a l'avantage de posséder depuis plusieurs siècles d'excellents collèges classiques et, depuis plusieurs années, de nombreuses écoles spéciales professionnelles, commerciales et scientifiques, — le gouvernement n'ait cependant pas encore songé à faire la moindre démarche qui put donner quelque impulsion aux études musicales, ou qui dénotât de sa part quelque sollicitude pour l'avancement de l'art en ce pays. Qu'il y a loin d'une aussi regrettable apathie aux encouragements intelligents prodigués à tout ce qui touche aux études musicales dans les moindres pays de l'Europe!

Toutefois, cette fâcheuse indifférence ne doit nullement décourager les rares amis de l'art, elle doit, au contraire, les pénétrer davantage de la responsabilité qui retombe nécessairement sur leurs efforts individuels et les engager à travailler avec une nouvelle ardeur à asseoir les étu-